

# Gleam II

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 06-30-2020

Date de révision: 03-13-2024

Version: 2.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Gleam II

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : solution de nettoyage à ultrasons

#### 1.3. Fournisseur

##### Fabricant

Germiphene Corporation  
1379 Colborne Street East  
N3T 5M1 Brantford - Canada  
T 519-759-7100 - F 519-759-1625

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 (Transport seulement)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Skin Irrit. 2 H315  
Eye Irrit. 2A H319  
Repr. 1B H360

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

# Gleam II

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
N,N'-éthane-1,2-diylbis[N-(carboxyméthyl)-glycine, sel disodique dihydraté	(n° CAS) 6381-92-6	3 - 7
α-(Nonylphényl)-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) ramifié	(n° CAS) 68412-54-4	3 - 7
Xylènesulfonate de sodium	(n° CAS) 1300-72-7	1 - 5
Carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8	0.1 - 1
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1	0.1 - 1

\*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# Gleam II

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI).
- Mesures d'hygiène : Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Méthanol (67-56-1)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	250 ppm

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

##### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

##### Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

##### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Aucune donnée disponible
- Couleur : Aucune donnée disponible
- Odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable

# Gleam II

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

<b>Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)</b>	
DL50 orale rat	1000 mg/kg
<b>Carbonate de sodium (497-19-8)</b>	
DL50 orale rat	4090 mg/kg
<b>N,N'-éthane-1,2-diylbis[N-(carboxyméthyl)-glycine, sel disodique dihydraté (6381-92-6)</b>	
DL50 orale rat	2000 mg/kg
<b>Méthanol (67-56-1)</b>	
DL50 orale rat	6200 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15840 mg/kg
CL50 inhalation rat	22500 ppm (Temps d'exposition: 8 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

<b>N,N'-éthane-1,2-diylbis[N-(carboxyméthyl)-glycine, sel disodique dihydraté (6381-92-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Méthanol (67-56-1)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

# Gleam II

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 poisson 1	300 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
CL50 poissons 2	310 – 1220 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnie 1	265 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)

Méthanol (67-56-1)	
CL50 poisson 1	28200 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CL50 poissons 2	> 100 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])

$\alpha$ -(Nonylphényl)- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène) ramifié (68412-54-4)	
CL50 poisson 1	0,323 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Gleam II	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Gleam II	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Carbonate de sodium (497-19-8)	
BCF poissons 1	(Pas de bio-accumulation)

Méthanol (67-56-1)	
BCF poissons 1	< 10
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Méthanol (67-56-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77

#### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

# Gleam II

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 06-30-2020  
Date de révision : 03-13-2024  
Autres informations : Aucun.  
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



SDS Canada (GHS)\_NEXREG\_NEW

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*